



Wallonie

## Commune de BERNISSART

### URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la Charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, est organisée une enquête publique relative à **l'adoption du projet de Charte paysagère**.

Le projet consiste en la mise en place d'une Charte paysagère pour le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

L'autorité à l'initiative du projet est le **Parc Naturel des Plaines de l'Escaut**.

L'autorité compétente pour adopter ladite Charte est le **Pouvoir Organisateur du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut**.

Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

**Administration communale de Bernissart, rue du Fraity 76 à 7320 BERNISSART – SERVICE URBANISME**

- les jours ouvrables de 7h15 à 13h15 jusqu'au 26/08/2022, et de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h15 à partir du 29/08/2022 ;

- les samedis 20, 27 août et 3, 10 et 17 septembre 2022 de 9h à 10h.

Pour les consultations, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **SERVICE URBANISME** (Téléphone : 069/59.00.20 - e-mail : [marie-eve.ninane@bernissart.be](mailto:marie-eve.ninane@bernissart.be))

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 11/07/2022 ET CLÔTURÉE LE 25/09/2022 (\*)**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Administration communale de Bernissart, rue du Fraity 76 à 7320 Bernissart - SERVICE URBANISME ;**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [marie-eve.ninane@bernissart.be](mailto:marie-eve.ninane@bernissart.be) ;

- par remise au **service urbanisme** dont le bureau se trouve à la **rue du Fraity 76 à 7320 BERNISSART - SERVICE URBANISME**.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « **ENQUÊTE PUBLIQUE CHARTE PAYSAGÈRE** ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du **service urbanisme** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **Rue du Fraity 76 à 7320 BERNISSART, le 25/09/2022 à 11h**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Marie-Eve NINANE** dont le bureau se trouve à la **rue du Fraity 76 à 7320 BERNISSART – SERVICE URBANISME**.

**Affichage de l'annexe 27 (avis d'enquête publique) sur le terrain à dater du 04/07/2022**

La Directrice Générale,  
Véronique BILOUET

Par le Collège :



Le Bourgmestre,  
Roger VANDERSTRAETEN

**(\*)** Période de suspension des mesures de publicité du 16/07/2022 au 15/08/2022 inclus.